



**Déclaration liminaire du Sgen-CFDT Lorraine
à la séance d'installation du CSA SD
du lundi 16 janvier 2023**

Madame la Directrice des services, messieurs, mesdames les membres du CSA SD,

Nous nous réunissons aujourd'hui pour installer le CSA SD issu des élections professionnelles de décembre. C'est l'occasion d'adresser tous nos vœux aux membres de cette nouvelle instance.

A instance nouvelle, règlement intérieur nouveau. En la matière, l'état d'esprit du Sgen-CFDT est résolument pragmatique. Il s'agit bien sûr de s'appuyer sur le décret du 20 novembre 2020. Le projet de règlement intérieur semble déjà en l'état répondre à beaucoup de nos attentes. Il s'agit donc bien d'en faire un outil efficace au service du bon fonctionnement de cette instance. Nous porterons des propositions en ce sens.

Il nous paraît indispensable que les échanges sur le RI du CSA SD puissent se prolonger et que la mise au vote intervienne ultérieurement.

En effet, la rédaction de ce règlement est une séquence inaugurale importante. Bien sûr un bon règlement ne fait pas tout, il y a la lettre et l'esprit de son application.

Il conviendra en particulier que ce règlement intérieur donne toute sa place à la formation spécialisée santé et sécurité au travail, dans le respect des besoins des agents, sujet aujourd'hui primordial.

La transformation des instances ne doit pas aboutir à une perte des « bonnes pratiques » et de l'expérience acquise en CHSCT.

D'autre part, rappelons que moins de 45% des personnels ont pris part au scrutin pour désigner leurs représentants en CSA Spécial Départemental. Nous l'avons déjà dit et nous le redisons, nombre d'agents ont été découragés voire empêchés par les modalités et certains dysfonctionnements dans le vote. Toutefois cela n'explique pas en totalité cette si faible participation. Beaucoup n'ont pas vu l'utilité de voter pour une instance insuffisamment connue. Il nous appartient donc, collectivement, représentants de l'administration, représentants des personnels, de faire de cette instance un lieu d'échanges constructifs, au bénéfice des personnels et du service public d'éducation.

Enfin, nous souhaitons remercier les services administratifs du rectorat qui ont œuvré sans relâche pour préparer les élections de décembre.

Pour finir, et dans l'immédiat, nous souhaitons pour cette nouvelle mandature que :

- Les documents de travail soient envoyés dans le respect des textes de cadrage au moins 8 jours avant la date de la réunion. Pour exemple, à ce jour et à cette heure nous n'avons toujours pas reçu les documents pour le groupe de concertation de ce vendredi 20 janvier.
L'ordre du jour de l'instance ou des Groupes de Travail ne peut suffire à un travail de fond.

Nous vous remercions pour votre écoute,